

AVIS D'OPPORTUNITE

Bilan de la ferraille et de la vieille fonte

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête annuelle

Demandeur : Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (Medde) - Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

Au cours de sa réunion du 26 mai 2014, la Commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'enquête sur le Bilan de la ferraille et de la vieille fonte.

Elle répond d'une part à un règlement (CE) n° 48/2004 du Parlement européen et du Conseil du 5 décembre 2003 relatif à la production de statistiques communautaires annuelles de l'industrie sidérurgique et d'autre part, elle est actuellement la seule source permettant au SOeS de répondre au règlement (UE) n° 849/2010 de la Commission relatif aux statistiques sur les déchets (dont métalliques et ferreux).

Il s'agit d'une enquête nouvelle, annuelle et autonome : réalisée jusqu'ici mensuellement dans le cadre des enquêtes de branche auprès des entreprises effectuées par le système statistique public et confiées par agrément à un organisme professionnel, cette enquête devient, à partir de 2015, annuelle et autonome. Elle répond à l'allègement des demandes européennes infra-annuelles et de la prise en compte de la simplification administrative.

Elle a pour objectif de déterminer les consommations apparentes et réelles de ferrailles par les entreprises sidérurgiques françaises, et de quantifier les flux qui les composent. Elle se présente sous forme d'un bilan qui, partant du stock en début d'année, mesure les ressources internes, les achats, les consommations effectives, les ventes. Dans le cadre d'une meilleure connaissance de l'économie circulaire, les résultats de cette enquête documentent également les différentes parties prenantes dans la chaîne du recyclage.

Cette enquête, exhaustive, couvre les 47 établissements de la branche sidérurgique (NAF rév. 2, 2008 - Classe 24.10 Sidérurgie et connexes) de la France métropolitaine. Cette exhaustivité permet de mesurer les fluctuations (macro-économiques et intra-sectorielles) d'une année sur l'autre

La Fédération française de l'acier (FFA) réalise la collecte par Internet en mettant à disposition des établissements interrogés un site Web dédié et sécurisé, tout en permettant une réponse au questionnaire par courrier électronique.

Le temps de réponse est estimé à 20 minutes.

La préparation, le suivi et l'évaluation de cette enquête s'effectuent en étroite collaboration entre service de l'Observation et des statistiques et le service statistique de la FFA.

.../...

A l'issue de cette enquête, le SOeS dispose des résultats détaillés, l'Ademe¹ reçoit les données nécessaires à l'élaboration du bilan du recyclage et la FFA diffuse au grand public la synthèse de l'enquête.

La Présidente, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie